

L'annexion de 1908.

Les oppositions politiques de 1905 masquent les premiers desseins économiques et industriels de cette annexion. Le maire de Nantes ne tient pas compte de ces trois refus et dépose le projet de loi à la Chambre des députés. La force de sa proposition repose sur une politique dynamique d'hygiène, de salubrité publique et de logement.

Devant les échéances électorales de mai 1908, les députés accélèrent le processus et la loi est donc acceptée en mars 1908 sans aucune observation, ni opposition. Le 3 avril 1908, la "loi annexant Chantenay et Doulon et créant un 7ème canton" est votée et promulguée au Journal Officiel du 5 avril.



Mairie de Chantenay
© Jean-Louis Jossic

Mairie de Nantes
© AMN 9F1019



Mairie de Doulon
© M. et Mme Guillet

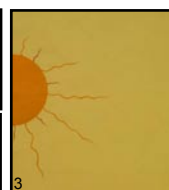


Afin de régler les affaires courantes, une Délégation spéciale présidée par Joseph Canal, secrétaire général de la Préfecture, remplit les fonctions des trois Conseils municipaux. En mai 1908, Gabriel Guist'hau est élu maire du « Plus Grand Nantes ».

Citation de Gabriel Guist'hau lors de son élection comme maire le 17 mai 1908 : « *Nous partageons tous cette pensée que nous entendons réaliser, d'unir dans un tout harmonieux, fait d'égalité, les Nantais oublieux des querelles de clocher, devenus citoyens d'une grande commune qui a marqué sa volonté de concentrer ses énergies vers un progrès économique toujours plus accentué* ».



De nouvelles tentatives d'extension sont envisagées dans les années 1920 jusqu'en 1947 pour les communes d'Orvault, Saint-Herblain, Saint-Sébastien, La Chapelle-sur-Erdre et Rezé. Elles augurent une nouvelle approche de la gestion politique concertée des territoires.



1. rue de la Marne
2. boulevard de la Liberté
3. rue Dominique Chateigner

Ce dépliant est réalisé dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine des 20 et 21 septembre 2008 et pour la commémoration des 100 ans de l'annexion de Chantenay et Doulon à Nantes.

Archives municipales de Nantes
1 rue d'Enfer
44000 Nantes
02.40.41.95.85
archives@mairie-nantes.fr
www.archives.nantes.fr

Textes :
Marie Franchin et Xavier Trochu,
Archives municipales de Nantes
Graphisme et mise en page :
Marie Franchin, Archives municipales de Nantes

Impression :
LNG Imprimerie

Septembre 2008



1908 : Nantes annexe Chantenay et Doulon

Commémoration du centenaire



Affiche annonçant le projet de réunion en une seule commune des villes de Nantes et de Chantenay-sur-Loire, propos signés par Paul Griveaud, maire de Chantenay © AMN D3

Les quartiers actuels de Chantenay et Doulon étaient autrefois des communes indépendantes et limitrophes de Nantes. Chantenay développait des activités industrielles. Elle était pour cela convoitée par sa voisine nantaise. De nombreuses tenues maraîchères parsemaient le territoire de Doulon. De part cette vocation agricole, elle était le "grenier" de la région nantaise.

La loi du 3 avril 1908 est l'aboutissement d'une succession d'événements depuis la Révolution française.

Le décor se plante avant 1900.

En novembre 1791, des élections municipales ont lieu à Chantenay. Un mouvement monarchiste oblige les républicains à faire appel à la police de Nantes. Cet épisode politique incite les élus de Chantenay à demander le rattachement de leur commune à Nantes. Cette tentative reste vaine.

Le 6 avril 1821, le Conseil municipal nantais discute des problèmes liés aux guinguettes qui sont installées dans la Ville-en-Bois.



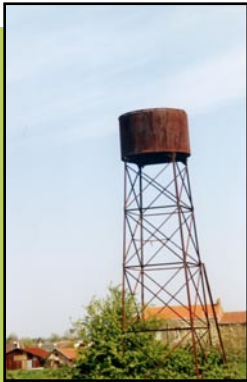
Guinguettes dans le quartier de la Ville en Bois
© AMN 13Fi3519

En effet, depuis quelques années, ces "estaminets" étaient « *un lieu de désordre et d'immoralité* ». Situées en dehors de l'octroi de Nantes, les consommations y étaient moins chères. Cette sorte de "Montmartre nantais" a longtemps été le rendez-vous du peuple et des fêtards.

Dans les années 1880, les paroisses doulonnaises Saint-Médard et Toutes-Aides s'opposent.

Deux univers différents se côtoient : la communauté des tenues maraîchères et le monde ouvrier travaillant à la Manufacture des Tabacs.

En 1887, une pétition des habitants du Vieux Doulon demande la division de leur commune en deux sections électorales pour ainsi devenir indépendantes. En 1889, la Préfecture l'a rejetée.



Réservoir d'eau de tenue maraîchère dans le quartier de Doulon

1900-1904 : des rebondissements !

En décembre 1900, à la suite de deux échecs successifs aux élections municipales de 1888 et de 1892, M. Murié, industriel du Bas-Chantenay devient conseiller municipal de Nantes. Il riposte en demandant la division de Chantenay en deux communes. Cette proposition est appuyée par 1270 signatures dont la majorité habite Saint-Martin.



Eglise Saint-Martin © Jean-Louis Jossic

En janvier 1901, suite au rapport de M. Sevestre, ancien maire de Chantenay évincé aux dernières élections de 1900, le Président de la Chambre de Commerce demande à la mairie de Nantes l'annexion de Chantenay.

Le projet est repris par le Conseil municipal de Nantes le 28 mars 1901 qui approuve cette fusion dite « *inévitabile et indispensable* ».

En février 1902, le Ministre de l'Intérieur rejette la proposition et préconise une autre solution : « *Demandez seulement l'annexion de la partie qui longe le port, désignée sous le nom de Saint-Martin et nous donnerons un avis favorable* ».

En juillet de l'année 1902, une commission spéciale a pour objectif de « *donner son avis sur le projet d'annexion de la section de Saint-Martin à la Ville de Nantes* ».

Après deux années d'enquêtes, le Ministre de l'Intérieur précise le 17 octobre 1904 aux élus nantais qu'en « *raison des difficultés inextricables que soulève le sectionnement de Chantenay pour le règlement des intérêts de toute nature entre les deux sections, il lui paraissait plus sage de renoncer à cette annexion partielle* ».

Le projet de 1905 : un nouvel échec.

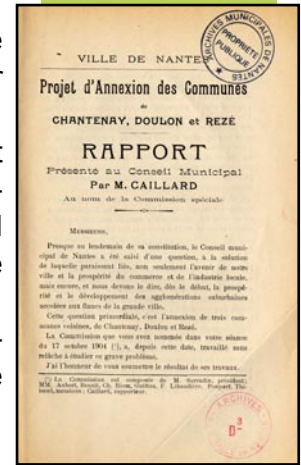
Dès octobre 1904, une nouvelle commission spéciale, présidée par M. Sarradin, voit le jour. Le rapport Caillard de ce comité envisage l'annexion de Chantenay, Doulon et Rezé.

Le Conseil municipal nantais approuve cette proposition mais craint un nouveau refus du Conseil d'État. Ce dernier l'approuvera en mai 1905 mais seulement pour Chantenay et Doulon.

Le Préfet ordonne une enquête pour apprécier l'utilité de cette annexion.

A Doulon, les avis sont partagés tandis qu'à Chantenay, le Conseil municipal rejette entièrement cette éventualité.

En août 1905, une nouvelle enquête est décidée par arrêté préfectoral.



Rapport Caillard © AMN 1BAbr62

Dès le mois de septembre 1905, une « Ligue anti-annexionniste » se constitue à Rezé. Le Conseil municipal de Doulon s'exprime contre l'annexion en novembre 1905 et celui de Chantenay donne un avis nettement défavorable en décembre 1905. Les habitants craignent une hausse considérable de leurs impôts.



Boulevard de la Liberté vers la place Jean Macé
© Jean-Louis Jossic



Le tramway à Doulon vers la Noë-Mitrie
© M. et Mme Guillet